

LE PUY-EN-VELAY



CENTRE HOSPITALIER
EMILE ROUX +

INTERNES et FAISANT FONCTION D'INTERNE

Vous allez prendre vos fonctions d'interne au Centre Hospitalier Emile Roux ; pour vous éclairer dans ce cadre, vous trouverez ici différentes informations ainsi que le nom et les coordonnées de personnes ressources pour vous accompagner.

Livret d'Accueil du personnel du CHER

VOTRE CONTACT : Direction des Affaires Médicales

> Bâtiment A – Rez-de-chaussée

Gestion administrative des dossiers
(congrés, absences, accident du travail, tableau de gardes...)
et de la paye (indemnisation gardes).

> Mme Béatrice MENUT : 04 71 04 38 03

affaires.medicales@ch-lepuy.fr

Madame Paulette PARJAT, Responsable des Affaires Médicales,
Madame Béatrice MENUT, Bureau des Affaires Médicales.

AFFECTATION SEMESTRIELLE DES INTERNES AU CENTRE HOSPITALIER EMILE ROUX

Avant la prise de fonctions, prendre contact avec le Bureau des Affaires Médicales pour la constitution du dossier administratif et les modalités pratiques.

Une réunion d'accueil est prévue à chaque début de semestre.

Chaque semestre, les représentants des internes à la CME sont nommés par le directeur général de l'agence régionale de santé après avis des organisations représentatives des internes (article R6144-4 du code de la santé publique).

LOGEMENT - INTERNAT

Adjoint d'internat

04 71 04 32 10 – poste 11-27

Email : adjoint.internat@ch-lepuy.fr

Pour les internes qui souhaitent être logés à l'internat : prendre contact avec l'adjoint d'internat, **pour l'attribution du logement et les modalités de gestion et de fonctionnement.**

Les internes ne résidant pas à l'internat bénéficient d'une indemnité compensatrice de logement.

Tout changement de résidence en cours de semestre devra

être signalé à l'adjointe d'internat et au Bureau des Affaires Médicales (actualisation de l'indemnité compensatrice de logement).

RESTAURATION

Repas de midi : le repas de midi est pris au self.

La carte de self est retirée auprès du Service Economat (BATIMENT A – 1^{er} étage) à l'aide du coupon qui vous a été remis.

Les internes ne prenant pas leurs repas au self bénéficient d'une indemnité compensatrice de nourriture.



> POUR LES INTERNES LOGEANT À L'INTERNAT

Repas du soir : les barquettes prévues pour les repas du soir sont récupérées au self par les internes, au moment du repas de midi, et conditionnées dans les réfrigérateurs de l'internat prévus à cet effet.

Petit déjeuner : il est pris sur place à l'internat de l'IFSI.

Dans l'éventualité où les repas de midi et/ou soir ne sont pas pris au Centre Hospitalier Emile Roux, ou en cas de changement en cours de semestre, prévenir le Bureau des Affaires Médicales (actualisation de l'indemnité compensatrice de nourriture).

A la fin de chaque semestre, la carte de self est rendue au Service Economat.

VISITE MEDICALE

Service de Santé au Travail 04 71 04 34 89
Bâtiment M – Rez-de-chaussée

La visite médicale est obligatoire en début de chaque semestre. Prendre contact avec le secrétariat du service de santé au travail afin de convenir d'un rendez-vous (se munir du carnet de santé mentionnant les vaccinations à jour).



CONNEXION EN WI-FI :

Patrick LASHERMES – Service informatique

04 71 04 38 25

e-mail : patrick.lashermes@ch-lepuy.fr



Pour les internes logeant à l'internat : **possibilité d'obtenir une connexion internet en WI-FI.**

Une charte de bon usage des ressources informatiques et réseau internet est remise à chaque interne.

Cette charte, datée et signée par l'intéressé, est retournée au service informatique qui assure la connexion à réception dudit document.

PAYE

Le calcul de la paye, intégrant les éléments variables de paye, est arrêté le 15 du mois (versement du salaire en fin de mois).

Les gardes sur place sont rémunérées avec un mois de décalage (M+1).

Tout changement de garde doit impérativement être signalé au Bureau des Affaires Médicales au moins 24 heures avant le début de la garde afin de diffuser l'information, dans les délais, auprès des services concernés et d'assurer une gestion optimale du calcul des gardes.

REGIME DE SECURITE SOCIALE ET COMPLEMENTAIRE RETRAITE

Les internes et Faisant Fonction d'Internes bénéficient du régime général de la sécurité sociale et sont affiliés au régime de complément retraite IRCANTEC (Institut de Retraite Complémentaire des Agents non titulaires de l'Etat des Collectivités Publiques) – 24 rue Louis Gain – 49939 ANGERS

www.ch-lepuy.fr
